



INFN

Institut National des Formations Notariales

Votre photo
à coller
ici

Site de POITIERS

Téléport 4 - avenue Thomas Edison – 86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

Tél : 05.49.49.42.55 / courriel : info@cfpn-poitiers.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE DIPLÔME DES METIERS DU NOTARIAT 2019-2020

**A retourner avant le 31 août à INFN – site de POITIERS
à l'adresse ci-dessus**

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____

Email : (lisible) _____

Stage : à compter du _____ **au** _____

Nom / Adresse / Téléphone de l'Office Notarial :



INFN

Institut National des Formations Notariales

Site de POITIERS

Téléport 4 - avenue Thomas Edison - 86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

Tél : 05.49.49.42.55 / courriel : info@cfpn-poitiers.fr

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

DMN

A joindre au dossier d'inscription

Le (la) soussigné (e) _____

- **Sollicite son inscription** à la préparation du Diplôme des Métiers du Notariat de l'INFN – site de POITIERS pour 2019 / 2020
- **Atteste** sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans mon dossier de candidature ;
- **S'engage** à informer l'INFN de POITIERS de toute modification pouvant intervenir dans sa situation professionnelle et personnelle ;
- **S'engage** à verser personnellement les droits de scolarité dus à l'INFN – site de POITIERS en cas de non prise en charge de la formation, soit la somme de **1700 €** et en acquitter la totalité, même en cas d'abandon en cours d'année ;
- **Déclare** avoir pris connaissance que les frais de dossier (**100 €**) ne sont pas restituables en cas de désistement ;
- **Déclare** avoir pris connaissance des conditions d'inscription, tarifs et modalités de règlement.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat

Faire précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »

Mention légale d'information à l'attention des étudiants

Les informations recueillies par L'INFN site de POITIERS, font l'objet d'un traitement informatique destiné notamment à assurer la gestion administrative, pédagogique des élèves, ou à établir des statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

Cpd-adsn@notaires.fr



INFN

Institut National des Formations Notariales

Site de POITIERS

Téléport 4 - avenue Thomas Edison - 86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

Tél : 05.49.49.42.55 / courriel : info@cfpn-poitiers.fr

Pièces constitutives du dossier

- **Lettre de motivation manuscrite**
- **CV à jour**
- **2 photos d'identité récentes (moins de 3 mois)**
- **Copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité**
- **Copie du titre de séjour pour les étudiants étrangers**
- **Copie des relevés de notes de licence professionnelle ou de la licence en droit**
- **Copie du diplôme (ou de l'attestation de réussite) de la licence professionnelle ou de la licence en droit. Impératif pour valider votre admission en *DMN*.**
- **1 chèque de 100 €** pour frais de dossier, à l'ordre de **INFN**.
(Le chèque reste acquis à l'INFN – site de POITIERS quelle que soit l'issue de la Candidature).
- **Attestation d'embauche à l'en-tête de l'étude indiquant :**
 - Les nom/prénom du stagiaire
 - L'objet : préparation au DMN
 - Les dates de début et de fin du contrat (durée 12 mois)

Pour les candidats embauchés en contrat de professionnalisation, le contrat doit démarrer au plus tôt le 1^{er} jour des cours, soit le 24 septembre 2019.

Les droits de scolarité, hors prise en charge, sont de 1700 €



INFN

Institut National des Formations Notariales

Site de POITIERS

Téléport 4 - avenue Thomas Edison - 86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

Tél : 05.49.49.42.55 / courriel : info@cfpn-poitiers.fr

Le Diplôme des Métiers du Notariat - DMN

(décret du 20 août 2007)

L'accès au DMN

Le DMN est accessible aux personnes titulaires d'une licence professionnelle Métiers du Notariat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Sont admises en équivalence de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat toutes les licences professionnelles en droit ou dont les parcours de formation sont organisés autour de l'un des champs disciplinaires ou secteurs professionnels suivants :

- assistantat juridique
- comptable taxateur d'études notariales
- carrières et métiers de l'immobilier.

Pour postuler au DMN, il est nécessaire de trouver un stage rémunéré de 12 mois, à temps plein, dans un office notarial.

Le contrat en principe conclu, est un contrat de professionnalisation. Il doit débiter à la date d'entrée en formation. La rémunération du stagiaire est celle prévue par la convention collective du notariat, c'est-à-dire classement T1 – coefficient 135.

Le DMN sanctionne une 4^{ème} et dernière année destinée à parachever, par une formation essentiellement pratique, la formation initiale de la Licence professionnelle Notariat ou de tout autre cursus reconnu équivalent.

La formation

La préparation au DMN comprend 12 mois de pratique professionnelle dans un office notarial et 315 heures de cours à l'INFN – site de Poitiers, sur le rythme d'une semaine de cours par mois de septembre à mai.

La formation est dispensée en 3 modules indépendants (d'un total de 315 heures en 9 sessions d'une semaine) :

- 1er module : droit des personnes et de la famille (98 heures)
- 2ème module : droit de l'immobilier (105 heures)
- 3ème module : droit de l'entreprise (77 heures)
- Module complémentaire : droit professionnel (35 heures)

La formation s'effectue en présentiel. L'assiduité est obligatoire et contrôlée par un émargement quotidien.

Les cours sont assurés par des professionnels du notariat.

Suivi et examens

Il est organisé une épreuve écrite de contrôle continu pour les trois premiers modules. Chaque épreuve est notée sur 20.

L'examen final a lieu en septembre. Les modalités sont les suivantes :

- 2 épreuves écrites d'admissibilité de 4H chacune, portant sur deux des matières étudiées : droit de la famille/droit immobilier/droit de l'entreprise. Chaque épreuve est notée sur 60.
- L'admissibilité est acquise lorsque le candidat a obtenu un total égal ou supérieur à **90/180**.
- Deux épreuves orales d'admission : une sur la matière non tombée à l'écrit (coefficient 3), une sur le droit professionnel (coefficient 2).
- L'admission est prononcée lorsque le candidat a obtenu sur l'ensemble des épreuves écrites et orales, un total de points égal ou supérieur à **140/280**